Encore un salarié licencié salement !

06 Septembre 2022

Fin juin, **SUD vous alertait** concernant un collègue de Bordeaux convoqué à un entretien préalable à licenciement le 5 juillet 2022. Vous avez été nombreux et nombreuses à vous mobiliser pour lui témoigner votre soutien. Il en a été profondément touché.

Cet entretien préalable faisait suite à une enquête menée par la direction en avril 2022 qui a tout mis en œuvre afin d'écarter tout représentant du personnel de cette dernière.

Dans les conclusions de cette enquête (qui ne retiennent que les éléments qui intéressaient la direction), la direction estime que le collègue ferait preuve d'**insubordination** systématique.

Pourtant, le collègue a bien appliqué les directives données par sa hiérarchie, même s'il n'était pas toujours en phase avec ces dernières.

Ce serait donc le simple fait de dire qu'on ne comprend pas une décision, le fait de proposer une autre organisation, ou le simple fait de remettre en question une notation de ses objectifs qui nous mettrait en situation d'insubordination ?

Cette situation avait un impact sur le salarié et sur son manager. Le salarié a pourtant informé la direction à plusieurs reprises de ces désaccords, en tachant d'apporter systématiquement ses arguments.
A moins que le fait que le collègue ait découvert une pratique limite mafieuse concernant un très gros volume de tickets d'incidents traités par un ancien responsable de coordination et distribué à toute l'équipe sauf lui et un de ses collègues (gonflant donc la prod de certains au détriment des 2) ne pèse dans la balance ?

Voir encore le fait qu'il ait démontré que la ligne managériale se contredise par écrit à ce sujet, l'un disant ne jamais avoir été informé de la pratique, l'autre écrivant que c'était une décision managériale...

Durant ses congés d'été, le collègue a reçu une lettre de licenciement avec dispense de l'exécution du préavis.

Aujourd'hui, les fake-news circulent dans les équipes, essayant de faire croire que ce licenciement ne serait pas la suite de l'enquête, qu'il y aurait forcément d'autres éléments…

Ces fake-news circulent même jusque dans d'autres entreprises, où le collègue postule. Comme si en plus de licencier un salarié, il faudrait à tout prix et partout le dénigrer, n'y aurait-il pas quelque part une simple volonté de nuire ?

Les éléments invoqués dans la lettre de licenciement ne laissent pourtant planer aucun doute, ce licenciement est directement lié à l'enquête menée en avril par une commission d'enquête composée UNIQUEMENT de représentantes de la direction !

Pour **SUD**, la direction est responsable de la souffrance de deux collègues. Lorsque deux personnes ne peuvent travailler ensemble, dans une entreprise comme SFR, il existe une multitude de solutions.
Ce licenciement, semble surtout permettre à l'entreprise de se décharger de ses responsabilités.

SFR avait notamment les moyens de traiter cela au travers de mobilités internes (le collègue en avait très récemment demandé 2, elles lui ont été refusées), ou via la rupture conventionnelle que le collègue avait portant demandé, voir en poussant son dossier de substitution qu'il avait monté durant le PDV, car il était alors en possession d'une proposition de CDI en externe, mais la direction a choisi la pire des méthodes.

L'actualité chez SFR ne cesse de s'assombrir, les très récents limogeages chez SFR nous promettent des périodes très compliquées pour nous, salariés.

En plus de la surcharge de travail, la désorganisation de l'entreprise après les 2 PDV, le dialogue social complètement à l'arrêt depuis des années, il est plus que temps de se serrer les coudes et nous organiser collectivement.

Solidairement.
L'équipe de SUD SFR

Pour rester informés, SUD vous propose deux nouveaux outils :

Whatsapp **Telegram**

Connaitre vos droits.
Rejoignez SUD.
Retrouvez nos tracts ici.
Notre newsletter.

Mail : sudsfr@sudptt.fr
Contact : http://bit.ly/sudsfr
Yann Raffaud : 06 46 48 54 80
Emile Alabassi : 06 01 88 16 34
Frédéric Vanden-Bil: 06 27 30 18 44

Sud PTT
Fédération des activités postales et de télécommunications